

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 août 2017 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)
MM Marcel Langlois, conseiller (19h)
Ghislain Gagnon, conseiller (19h)
Marjolaine Vaudreuil, conseillère (19h)
Gervais Ouellette, conseiller (19h)
MME Suzanne Forestier, conseillère (19h)

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.

Réflexion : «La personne la plus hésitante à faire une promesse est celle qui la respectera avec le plus de foi.»

2017-08-246

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les sujets suivants doivent être ajoutés à l'ordre du jour :

Inspecteur municipal

- + Route du 5^e au 6^e rang : achat pierre réparation ponceau
- + Chemin Craig : Domaine Fournier : achat pierre réparation dessous du pont

Administration

- + Paiement heures cumulées 2016 : directrice générale

En conséquence, sur proposition du conseiller, Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

VACANCES AU SIÈGE NUMÉRO 3 : DÉMISSION DU CONSEILLER GASTON SIMONEAU

La directrice générale et secrétaire trésorière et selon les articles 333 et 335 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* constate la vacance au poste de conseiller au siège #3 et mentionne qu'il n'y aura pas d'élection partielle étant donné que l'élection générale est fixée dans les douze mois suivant cette démission.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUILLET 2017

Les corrections suivantes sont demandées :

Procès-verbal du 10 juillet 2017

La date du 5 juin doit être modifiée par le 10 juillet 2017.

Résolution numéro 2017-07-229

Remplacer le nom du Chemin de la Station par le Chemin de l'Aqueduc.

2017-07-247

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUILLET 2017

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet et celui de la séance extraordinaire tenue le 24 juillet 2017 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Langlois, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet et celui de la séance extraordinaire tenue le 24 juillet 2017 soient adoptés tels que corrigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ADOPTION DES COMPTES
La résolution numéro 2017-08-248

Fournisseur	Description	Montant
Acier Victoria	Achat fer pont	707.17 \$
Alarme Bois-Francis	Inspection système d'alarme incendie CPE La Forêt Enchantée	676.24 \$
Batterie DM	Achat batteries service incendie	241.17 \$
Bentar	Pancarte sortie d'eau incendie réservoir	51.74 \$
Climcô service	Air climatisé CPE	151.77 \$
Coop du Pré-vert	Achat divers	474.83 \$
Les Entreprises MC	Ensemencement hydraulique parc école	2 774.12 \$
FQM	Transport Dicom service de sécurité incendie	15.45 \$
Fortin Sécurité Médic	Mise à jour trousse de premiers soins camp de jour	33.90 \$
Machinerie CH	Filtre excavatrice	54.25 \$
Oxygène Bois-Francis	Achat d'électrode pour soudure	263.61 \$
Pièces d'auto Allison	Pièces réservoir d'eau potable, camions de déneigement et pompiers	239.72 \$
Pneus Dominic	Achat réparation et recyclage pneus excavatrice	3 725.03 \$
Pompes et traitement d'eau Bois-Francis	Pièces puits	15.65 \$
Les Pompes R. Fontaine	Livrer et installer pompe au réservoir	816.50 \$
Sandra Vigneault	Remboursement couche lavable	250.00 \$
Sidevic	Matériels pont Sentier Pieds d'or	322.77 \$
Smith Asphalte	Pavage stationnement salle paroissiale	12 532.28 \$
Total		23 346.20 \$

Sur proposition de la conseillère, Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 23 346.20\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de juillet 2017 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 77 951.46\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil.

RAPPORT CONSEILLERS RESPONSABLES D'UNE DOSSIER

Le conseiller Marcel Langlois

- ☞ Informe qu'il ne sera pas candidat aux prochaines élections.

Le conseiller Ghislain Gagnon

- ☞ Donne un compte-rendu de la soirée cinéma plein air qui a eu lieu le 29 juillet dernier.

La conseillère Marjolaine Vaudreuil

- ☞ Rien à signaler.

Le conseiller Gervais Ouellette

- ☞ Il y aura des travaux de fait dans le rang 6 (pulvérisation et traitement de surface double), Chemin de l'Aqueduc (pulvérisation et traitement de surface double), rang 7 (pulvérisation et mise en forme) et Chemin Craig (lignage de rue et pavage).

La conseillère Suzanne Forestier

- ☞ Il y aura une enseigne électronique d'installée au coin des rues Ste-Marie et St-Joseph afin d'y faire les annonces de la municipalité et des organismes.

Le maire, Réal Fortin

- ☞ Prolongement de la piste cyclable vers la Station du Mont-Gleason.
- ☞ Fait lecture d'une lettre de remerciement au pompier, Sylvain Turcotte pour acte de civisme.
- ☞ Il y aura une conférence de presse le 1^{er} septembre prochain pour l'inauguration du pont du Sentier Les Pieds d'Or qui a été construit avec du plastique agricole du projet de récupération.
- ☞ Félicitations aux représentants de la Fabrique pour l'obtention d'une subvention.
- ☞ Une présentation du projet de biomasse devrait être présentée à la mi-août.

2017-08-249

Lettre de félicitations : M. Sylvain Turcotte, pompier : acte de civisme

Considérant qu'une lettre fut transmise par M. Gérald Milot au maire Réal Fortin concernant un acte de civisme posée par le pompier, Sylvain Turcotte;

Considérant que le maire, Réal Fortin propose d'adopter une résolution dans le but de féliciter M. Turcotte;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que le conseil félicite le pompier, Sylvain Turcotte pour cet acte de civisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-08-250

Suivi mise en demeure : M. Gaston Simoneau

Considérant qu'une mise en demeure a été transmise à M. Gaston Simoneau pour des propos qu'il avait tenu lors d'une séance publique du conseil;

Considérant que M. Simoneau a présenté ses excuses lors de la séance du 10 juillet 2017;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu de ne pas donner suite à la mise en demeure transmise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

OPÉRATEUR DES EAUX

2017-08-251

Vente génératrice

Considérant qu'en 1998 lors de la crise du verglas Hydro-Québec avait remis gratuitement une génératrice à la municipalité;

Considérant que la municipalité ne s'est jamais servi de cette génératrice étant donné qu'elle doit faire des modifications majeures pour s'en servir;

Considérant que la municipalité possède déjà une génératrice fonctionnelle;

Considérant que Génératrice Drummond offre 6 500\$ pour l'achat de cette génératrice;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu que la municipalité accepte l'offre faite par Génératrice Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2017-08-252

Adoption du Règlement #2017-373 relatif aux dimensions des serres privées et aux hauteurs des bâtiments accessoires isolés

ATTENDU QUE la Municipalité de Tingwick a adopté le règlement de zonage numéro 2010-311;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite ajouter des dispositions concernant la hauteur et la superficie des serres privées;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite abroger les dispositions particulières concernant les bâtiments accessoires dans la zone AF-7;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller, Ghislain Gagnon à la séance ordinaire du 5 juin 2017;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique à l'égard du projet de règlement a été tenue le 10 juillet 2017

ATTENDU QU'aucune demande valide pour la participation à un référendum n'a été reçue par la Municipalité à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été transmise aux membres du Conseil de la municipalité présents au plus tard deux (2) jours juridiques francs avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté, et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon et appuyé par la conseillère qu'il soit adopté le règlement numéro 2017-373 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311, qui se lit comme suit :

PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ZONAGE

2. L'article 7.9 intitulé « Dimensions » est modifié et se lit désormais comme suit :

« a) Pour les habitations unifamiliales :

- la superficie maximale du garage ou de l'abri d'auto est de 100 m²;
- la superficie maximale d'un abri d'auto saisonnier est de 30 m²;
- la superficie au sol maximale d'une remise est de 25 m²;
- la superficie maximale d'une serre privée est de 25 m²;
- la superficie au sol totale de tous les bâtiments accessoires ne peut excéder 15 % de la superficie du terrain.

b) Pour les autres types d'habitations :

- la superficie au sol des bâtiments accessoires est de 10 m² par logement;
- la superficie maximale d'un abri d'auto saisonnier est de 30 m²;
- la superficie maximale d'une serre privée est de 25 m²;
- la superficie au sol totale des bâtiments accessoires ne peut excéder 10 % de la superficie du terrain.

c) Pour les maisons mobiles :

- la superficie au sol totale des bâtiments accessoires ne peut excéder la superficie d'implantation au sol de la maison mobile elle-même (excluant les annexes intégrées au bâtiment principal et qui ont pu être ajoutées après son installation);
- la superficie maximale d'un abri d'auto saisonnier est de 30 m²;
- la superficie au sol maximale d'une remise est de 15 m²;
- la superficie maximale d'une serre privée est de 25 m².

d) Pour tous les usages autres que les habitations, la superficie d'implantation au sol des bâtiments accessoires ne peut excéder 15 % de la superficie du terrain. ».

3. Le contenu de l'article 7.10 intitulé « Hauteur » est remplacé par ce qui suit :
- « La hauteur maximale des bâtiments accessoires est établie comme suit :
- a) La hauteur maximale de tout bâtiment accessoire, rattaché ou détaché, est celle du bâtiment principal;
 - b) La hauteur maximale d'une serre privée est de 4 mètres, qu'elle soit détachée ou isolée;
 - c) Les bâtiments accessoires doivent avoir un maximum de deux étages, dans la mesure où le 2^e étage est autorisé aux grilles des spécifications. Dans tous les cas, une serre privée ne peut avoir qu'un seul étage;
 - d) Dans l'ensemble des zones, la hauteur maximale d'un abri d'auto saisonnier est de 2,5 mètres. ».
4. Le cinquième tiret du premier alinéa de l'article 8.2 est modifié et se lit désormais comme suit :
- « - le polythène comme matériaux permanents, à l'exception des serres; ».
5. Les paragraphes k) et l) du premier alinéa de l'article 16.16.3 sont abrogés.

ENTRÉE EN VIGUEUR

6. Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-08-253

Adoption du second projet du Règlement #2017-374 modifiant le règlement de zonage #2010-311 concernant les normes d'entreposage extérieur et de pollution visuelle

ATTENDU QUE la Municipalité de Tingwick a adopté le règlement de zonage numéro 2010-311;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite modifier les dispositions concernant les normes d'entreposage extérieur;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite abroger les dispositions concernant les sources de pollution visuelle;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller, Ghislain Gagnon à la séance ordinaire du 10 juillet 2017;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique à l'égard du projet de règlement a été tenue le 7 août 2017

ATTENDU QUE lors de la séance du 10 juillet 2017, en vertu de l'article 445 du Code municipal, un avis de motion a été donné par le conseiller Ghislain Gagnon et un projet de règlement a été présenté au conseil de la Municipalité de Tingwick;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon et appuyé par la conseillère, Marjolaine Vaudreuil qu'il soit adopté le second projet de règlement numéro 2017-374 modifiant le règlement de zonage #2010-311 concernant les normes d'entreposage extérieur et de pollution visuelle, qui se lit comme suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. L'article 1.9 intitulé « Définitions » est modifié :

- par l'ajout, à la suite de la définition « Enseigne portative », de la définition *Entreposage extérieur* qui se lit comme suit :

« **Entreposage extérieur**

Entreposage extérieur ordonné d'objets, de matériaux et/ou de produits et exercé à titre d'usage complémentaire à un usage principal. »;

- par la modification de la définition intitulée « Entrepôt » qui se lit désormais comme suit :

« Bâtiment commercial, industriel, agricole, institutionnel ou public où l'on met, de façon ordonnée, des objets, des matériaux et/ou des produits en dépôt. »;

- par l'abrogation de la définition intitulée « Pollution visuelle ».

3. Le premier alinéa de l'article 6.7 intitulé « Entreposage extérieur » est remplacé et se lit désormais comme suit :

« L'entreposage extérieur est permis aux conditions suivantes : ».

4. Le premier alinéa de l'article 6.7 intitulé « Entreposage extérieur » est modifié par l'ajout, avant le premier paragraphe, du paragraphe suivant :

« - l'entreposage est autorisé à titre d'usage complémentaire à un usage agricole, commercial, industriel, institutionnel ou public; ».

5. Le premier alinéa de l'article 6.7 intitulé « Entreposage extérieur » est modifié par l'ajout, à la suite du dernier paragraphe, des deux paragraphes suivants :

« - l'entreposage sous un abri d'hiver pour automobile (tempo) est interdit;

- nonobstant le premier paragraphe du présent article, l'entreposage ordonné du bois de chauffage non destiné à la vente mais uniquement destiné à combler les besoins de l'occupant du bâtiment principal situé sur le terrain où le bois est entreposé est permis dans les cours latérales et arrières pour l'ensemble des usages permis dans cette zone. L'entreposage doit respecter les marges de recul prescrites pour les bâtiments accessoires. ».

Marge de recul										
• bâtiment	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme présents recommandent l'acceptation de la présente demande pour les motifs suivants :

1. Il n'y a pas de voisin proche;
2. La propriété possède 2 cours avant;
3. La propriété est construite depuis plusieurs années;
4. C'est le seul emplacement possible pour respecter la bande de protection riveraine minimale;
5. Ne cause aucun préjudice présent et futur.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente dérogation pour les motifs énumérés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2017-08-255

Planage expert : préparation et balayage cour de la salle : pavage

Considérant que lors des travaux de pavage de la cour de la salle paroissiale la municipalité a dû faire des travaux de planage et de balayage de rue avant;

Considérant que ces travaux ne pouvaient être prévu et qu'ils ont dû être faits car le pavage n'aurait pas tenu;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte les présents travaux au montant de 1606\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-08-256

M. Laurent Lessard, Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : octroi subvention de 31 000\$ pulvérisation et traitement de surface double route du 2^e au 3^e rang : approbation des travaux

Il est proposé par la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Marcel Langlois et résolu :

- ✓ Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route du 2^e au 3^e rang pour un montant subventionné de 31 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
- ✓ Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route du 2^e au 3^e rang dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-08-257

Compte-rendu et décision soumission pavage Chemin Craig

Les soumissions ont été ouvertes à 11h00 le jeudi 3 août 2017 par Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Monsieur Réal Fortin, maire et un représentant de l'entreprise Smith Asphalte inc.

Nom	Prix	Conformité
Sintra inc.	232 291.90\$	Non vérifiée
Pavage Veilleux (1990) inc.	191 225\$	Non vérifiée

Construction et Pavage Portneuf inc.	197 282\$	Non vérifiée
Smith Asphalte inc.	190 000\$	*Irrégularité mineure

* Smith Asphalte inc. n'a pas selon le devis (page 2 point 3) remis toutes les pages de la soumission signées dans son enveloppe. Considérant que l'article 3 mentionne :

«Toutes les pages de la soumission devront être signées par le soumissionnaire et être remise dans l'enveloppe de soumission. Un oubli **pourrait** entraîner le rejet de la soumission»

L'article 8 de la page 2 indique :

«La Municipalité de Tingwick ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et **se réserve le droit de passer outre à une irrégularité mineure dans le cas de la plus basse soumission.**»

Étant donné ce qui précède, l'irrégularité ne touche en rien le prix ou la condition des travaux, je vous recommande l'acceptation de la soumission de Smith Asphalte inc.

Les prix soumis ne comprennent pas les taxes.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la soumission de Smith Asphalte inc. au prix mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-08-258

Rappel conducteurs camions de déneigement : date limite 31 août 2017 midi

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Marcel Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick offre l'emploi de conducteur de camion de déneigement pour la saison 2017-2018 aux 4 même conducteurs que l'an passé. Ceux-ci auront jusqu'au 31 août 2017 à midi pour répondre. Si toutefois aucune réponse ne parvient à la municipalité à cette date le poste deviendra vacant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-08-259

Route du 5^e au 6^e rang : achat pierre réparation ponceau

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil d'autoriser l'inspecteur municipal, Benoît Lambert à effectuer l'achat de pierre pour la réparation du ponceau situé dans la route du 5^e au 6^e rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-08-260

Chemin Craig : Domaine Fournier : achat de pierre réparation dessous du pont

Il est proposé par le conseiller Marcel Langlois, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que l'inspecteur municipal, Benoît Lambert soit autorisé à effectuer l'achat de pierre pour la réparation du dessous du pont du Domaine Fournier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Aucune.

ADMINISTRATION

Demande de commandite : Club Tingwick : Rodéo mécanique le 12 août 2017 La résolution numéro 2017-08-261

Considérant que les organisateurs du rodéo mécanique demandent à la municipalité une aide financière afin de défrayer quelques dépenses comme l'assurance responsabilité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de remettre la somme de 1 000\$ le tout conditionnel à ce que les documents et les démarches demandés aux organisateurs soient tous effectués avant la tenue de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-08-262 Taille haies de cèdres OTJ : M. Roger Bergeron : 650\$

Considérant que M. Roger Bergeron offre de tailler les haies de cèdres à l'OTJ pour la somme de 650\$;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre faite par M. Bergeron.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-08-263 Annulation résolution #2017-07-238 : salaire élections : nouveau tarif dans la loi

Considérant que le conseil a adopté le 10 juillet dernier une résolution modifiant les salaires du personnel électoral afin que ceux-ci reçoivent le salaire minimum ;

Considérant le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire procède à la prépublication à la Gazette officielle du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élection et de référendums municipaux* ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu d'annuler la résolution #2017-07-238.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-08-264 Approbation d'un montant de 1 500\$ Fête de la St-Jean 2018 : Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick

Considérant que Tingwick et Saint-Rémi-de-Tingwick organisent à tour de rôle la Fête de la St-Jean Baptiste;

Considérant qu'en 2018 c'est la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick qui sera l'hôte de cette fête;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick s'engage à participer financièrement pour la somme de 1 500\$ pour l'organisation de la Fête de la St-Jean-Baptiste 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-08-265 Achat panneau projet pont Sentier Les Pieds d'Or

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Suzanne Forestier et résolu d'effectuer l'achat d'un panneau explicatif du projet du pont fait de plastique recyclé au Sentier Les Pieds d'Or pour la somme de 380\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-08-266 Approbation budget entre 300\$ et 400\$: conférence de presse pont Sentier Les Pieds d'Or

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Marcel Langlois et résolu d'accorder un budget se situant entre 300\$ et 400\$ pour la conférence de presse du 1^{er} septembre 2017 concernant la reconstruction du pont au Sentier Les Pieds d'Or.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-08-267 Approbation dépenses fête des bénévoles pour le Sentier Les Pieds d'Or : 250\$

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Marcel Langlois et résolu d'approuver les dépenses pour la fête des bénévoles pour le Sentier Les Pieds d'Or pour un montant total de 250\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-08-268 Fonds culturel Arthabaskien : subvention de 900\$ au lieu de 1 000\$: municipalité doit combler 100\$

Considérant que la municipalité a obtenu une subvention de 900\$ du Fonds culturel Arthabaskien;

Considérant que la demande a été effectuée selon un budget de 2 000\$ dont 1 000\$ proviendrait du Fonds culturel Arthabaskien et 1 000\$ proviendrait de la municipalité;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick comble le 100\$ manquant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-08-269 Colloque de zone ADMQ : directrice générale : 14 septembre 2017 : 125\$

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la directrice générale, Chantale Ramsay soit autorisée à participer au colloque de zone de l'ADMQ. Les frais inhérents lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Municipalité de Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est : appel à la solidarité municipale/demande de soutien financier pour la campagne Solidarité Ristigouche

Le conseil prend connaissance du présent sujet s'en y donner suite.

2017-08-270 Renouvellement contrat d'entretien des lumières de rues : J. Marc Laroche, entrepreneur électricien : 950\$

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Marcel Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick renouvelle son contrat avec J. Marc Laroche, entrepreneur électricien pour l'année 2017-2018 pour la somme de 950\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Achat de 3 pieds pour cendriers extérieurs : 98.04\$/pied
La résolution numéro 2017-08-271**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu d'effectuer l'achat de 3 pieds pour installer nos cendriers extérieurs à 9 mètres des édifices municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-08-272

Demande de partenariat financier : Club Chasse et Pêche Larochelle : Féerie du feu et de l'eau des Trois-Lacs

Considérant que le Club Chasse et Pêche Larochelle désire instaurer un évènement populaire qui consiste au lancement d'un feu d'artifice qui sera précédé d'un souper spaghetti et d'une soirée musicale;

Considérant que les organisateurs sont à la recherche de partenaires financiers;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu d'accepter de verser la somme de 250\$ pour la tenue de cet évènement le tout conditionnel à ce que les profits soient verser pour la préservation du lac.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-08-273

Paiement heures cumulées 2016 : directrice générale

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que les heures cumulées pour l'année 2016 soient remboursées à la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Des questions sont posées sur les sujets suivants : les coûts occasionnés par l'ancien conseiller, Gaston Simoneau durant son mandat, la Fête au village et le rodéo mécanique.

2017-08-274

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition de le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que la présente séance soit levée. (19h40)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%

**Chantale Ramsay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière**

**Réal Fortin
Maire**

%%

